

Baker Tilly Strego SAS

5, rue Albert Londres

44300 Nantes

S.A.S.

063 200 885 RCS Angers

Société de Commissariat aux Comptes Membre
de la Compagnie Régionale de l'Ouest-Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

LHYFE

Société anonyme

1ter Mail Pablo Picasso

44000 Nantes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Baker Tilly Strego SAS
5, rue Albert Londres
44300 Nantes
S.A.S.
063 200 885 RCS Angers

Société de Commissariat aux Comptes Membre
de la Compagnie Régionale de l'Ouest-Atlantique

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

LHYFE

Société anonyme

1ter Mail Pablo Picasso

44000 Nantes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société LHYFE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LHYFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Stock et en cours de production

Risque identifié

Comme indiqué dans la note « 3.7 Stock et en-cours de production » de l'annexe, les dépenses liées au développement des futurs sites de production d'hydrogène vert renouvelable, destinés à être revendus dans le cadre de contrats futurs, figurent en stocks d'en-cours pour 23 M€ au 31 décembre 2023.

Ces dépenses sont constitutives de travaux en cours à partir du moment où le succès des projets correspondant est probable.

La société considère le plus souvent que ces critères sont remplis au moment où un projet rentre dans la phase « Tender Ready ». Ces critères diffèrent selon qu'il s'agit d'un projet en lien :

- avec une application industrielle : demande de la part du client potentiel de la remise d'une offre « engageante » ou bien la remise de celle-ci est nécessaire pour le processus d'obtention de subventions
- dédié à une application mobilité : décision stratégique d'investissement après analyses de la demande sur une zone géographique, de la capacité à servir la demande et des subventions possibles.

Nous avons considéré la comptabilisation et l'évaluation des en-cours de production comme un point clé de l'audit en raison du niveau de jugement de la Direction requis pour l'appréciation du respect des critères d'activation des coûts correspondants.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les coûts de développement respectant les critères de comptabilisation en stocks d'en-cours ;
- apprécier, au regard des normes comptables en vigueur et des règles d'activation définies par le groupe, les modalités d'examen des critères d'activation sur la base d'un échantillon de projets testés;
- tester par sondage la concordance des montants inscrits à l'actif avec le fichier de suivi des projets établis par la direction du groupe et la cohérence de ces fichiers avec les coûts internes et externes engagés sur ces projets enregistrés en comptabilité ;
- enfin nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LHYFE par l'assemblée générale du 21 décembre 2021 pour Deloitte & Associés et par les statuts constitutifs du 10 avril 2019 pour Baker Tilly Strego SAS

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et Baker Tilly Strego SAS dans la 5^{ème} année, dont deux années pour chacun des commissaires aux comptes depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nantes et Saint Herblain, le 23 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Baker Tilly Strego SAS

Deloitte & Associés

 PIGNON-HERIARD François

 radigue Guillaume

François PIGNON-HERIARD

Guillaume RADIGUE

6

Etats financiers

1.1.1. Bilan (actif)

En milliers d'euros	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Du 01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	768	257	511	767
Concessions, brevets et droits similaires	118	64	54	50
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2 628	-	2 628	3 510
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	6 920	-	6 920	-
Constructions	-	-	-	-
Installations tech., matériels et outillages industriels	520	31	489	2 058
Autres immobilisations corporelles	1 514	601	913	828
Immobilisations en cours	5 927	-	5 927	6 999
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	3 453	-	3 453	1 158
Créances rattachées à des participations	8 406	-	8 406	1 650
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	259	-	259	283
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	956	-	956	384
TOTAL (I)	31 469	953	30 516	17 687
Actif circulant	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Matières premières, autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	23 001	-	23 001	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	938	-	938	9
Créances	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	15 566	-	15 566	745
Autres	22 136	-	22 136	10 410
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-
Instruments de Trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	113 497	-	113 497	142 332
Charges constatées d'avance	891	-	891	311
TOTAL (II)	176 029	-	176 029	153 806
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)	847	-	847	61
Primes de remboursement des obligations (IV)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	208 346	954	207 393	171 555

1.1.2. Bilan (passif)

<i>En milliers d'euros</i>	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Capital social	479	479
Prime d'émission, de fusion, d'apport	163 891	163 888
Ecart de réévaluation	-	-
Ecart d'équivalence	-	-
Réserves :	-	-
- Réserve légale	-	-
- Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
- Réserves réglementées	-	-
- Autres réserves	-	-
Report à nouveau	-24 829	-7 436
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-20 880	-17 393
Subventions d'investissement	2 899	1 583
Provisions réglementées	-	-
TOTAL (I)	121 561	141 122
Autres fonds propres	-	-
Produits des émissions de titres participatifs	216	91
Avances conditionnées	792	658
Autres	-	-
TOTAL (I bis)	1 008	749
Provisions pour risques et charges	-	-
Provisions pour risques	44	44
Provisions pour charges	3 167	53
TOTAL (II)	3 211	97
Emprunts et dettes	-	-
Emprunts obligataires convertibles	12 216	13 438
Autres Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 831	3 090
Emprunts et dettes financières diverses	175	39
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	767	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 930	4 495
Dettes fiscales et sociales	6 465	2 806
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	7 300	726
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	9 929	4 992
TOTAL (III)	81 613	29 587
Ecart de conversion passif (IV)	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	207 393	171 555

1.1.3. Compte de résultat

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		352
Production vendue de biens		
Production vendue de services	17 626	456
Chiffre d'affaires Net	17 626	808
Production stockée	3 566	
Production immobilisée	1 318	3 009
Subventions d'exploitation reçues	817	966
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges	608	155
Autres produits	3	1
TOTAL (I)	23 938	4 938
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		341
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8	7
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)		
Autres achats et charges externes *	28 255	9 812
Impôts, taxes et versements assimilés	171	79
Salaires et traitements	11 368	7 078
Charges sociales	4 641	2 802
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 466	825
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	73	89
Autres charges	97	120
TOTAL (II)	47 079	21 152
* Y compris :		
○ Redevances de crédit-bail mobilier	11	2
○ Redevances de crédit-bail immobilier	341	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-23 141	-16 214
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
Produits financiers	-	-
Produits financiers de participation	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (2)	2 771	273
Reprises sur provisions et transferts de charges	13	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL (V)	2 784	273

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Charges financières	-	-
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	13
Intérêts et charges assimilées	1 264	2 119
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	-	-
TOTAL (VI)	1 264	2 132
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	1 520	-1 859
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-21 621	-18 073
Produits Exceptionnels	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	4 276	88
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL (VII)	4 276	88
Charges Exceptionnelles	-	-
Sur opérations de gestion (1)	284	1
Sur opérations en capital	4 410	41
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	111	2
TOTAL (VIII)	4 806	44
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-530	44
Participations des salariés (IX)	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 271	-636
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	30 998	5 299
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	51 877	22 692
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-20 880	-17 393
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	284	1
(2) Dont produits concernant les entités liées	503	19

1.1.4. Annexes

Note 1.	Faits caractéristiques	8
Note 1.1.	Financement	8
Note 1.2.	Développement de l'activité	8
Note 1.3.	Déploiement des unités de production d'hydrogène renouvelable	8
Note 1.4.	Prise de participation	8
Note 1.5.	Recherche et développement	9
Note 1.6.	Création de sociétés de projets	9
Note 1.7.	Croissance des effectifs	9
Note 1.8.	Impact de la crise en Ukraine	9
Note 2.	Evènements postérieurs à la clôture	9
Note 3.	Règles et méthodes comptables	10
Note 3.1.	Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat	10
Note 3.2.	Immobilisations incorporelles - Frais de développement liés aux technologies	10
Note 3.3.	Opérations à long terme - Coûts activés sur les projets en cours de développement	12
Note 3.4.	Autres immobilisations incorporelles	10
Note 3.5.	Immobilisations corporelles	11
Note 3.6.	Amortissements	11
Note 3.7.	Immobilisations financières	11
Note 3.8.	Créances	12
Note 3.9.	Engagements de départ à la retraite	12
Note 3.10.	Produits constatés d'avance et produits à recevoir	12
Note 3.11.	Subventions	12
Note 3.12.	Avances remboursables	12
Note 3.13.	Notion de résultat courant et exceptionnel	12
Note 3.14.	Opérations en devises	12
Note 3.15.	Provisions	13
Note 3.16.	Charges à répartir	13
Note 3.17.	Effectif moyen	13
Note 3.18.	Composition du capital social	14
Note 4.	Notes relatives à certains postes du bilan	15
Note 4.1.	Immobilisations financières	15
Note 4.2.	Capital social, réserves et primes	15
Note 4.3.	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) accordés aux salariés et à un dirigeant et Bons de Souscription d'Actions (BSA) accordé à un consultant	16
Note 4.4.	Plans d'attribution d'actions gratuites	17
Note 4.5.	Avances conditionnées	18

Note 5. Notes relatives à certains postes du compte de résultat	19
Note 5.1. Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce	19
Note 5.2. Subventions d'exploitation	19
Note 5.3. Crédit impôt recherche	19
Note 6. Autres informations	20
Note 6.1. Comptes consolidés	20
Note 6.2. Rémunération des organes de direction	20
Note 6.3. Liste des transactions effectuées avec des parties liées	20
Note 7. Engagements financiers	20
Note 7.1. Engagements donnés	19
Note 7.2. Autres engagements	19
Note 7.3. Engagements reçus	21
Note 8. Liste des filiales et participations	22
Note 9. Etat des immobilisations	25
Note 10. Etat des amortissements	27
Note 11. Charges à répartir	27
Note 12. Etat des créances	28
Note 13. Etat des dettes	29
Note 14. Variation des capitaux propres	30
Note 15. Charges à payer et produits à recevoir	30
Note 16. Produits et charges constatés d'avance	31
Note 17. Etat des provisions et dépréciations	31
Note 18. Détail du résultat exceptionnel	32
Note 19. Transfert de charges	32

Note 1 Faits caractéristiques

Note 1.1. Financement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a continué de sécuriser son niveau de trésorerie et le financement de ses projets au travers de différentes sources de financement.

Financements bancaires

Le 12 décembre 2023, la Société a conclu un ensemble de financements auprès de ses partenaires bancaires pour un montant total de 28 M€. Ces financements bancaires sont constitués :

- d'un crédit bancaire syndiqué vert d'un montant de 22,2 M€, indexé sur Euribor, d'une maturité de 5 ans avec un remboursement *in fine*. Ce financement vert a été structuré par le Groupe Crédit Agricole, et est soutenu par le Groupe BPCE, HSBC et le Crédit Mutuel Océan ;
- de deux lignes de financement d'un montant total de 5,8 M€ à taux fixe octroyées par Bpifrance, de maturité 8 et 15 ans.

Financements par crédit-bail

La Société a obtenu en 2023 de nouveaux financements sous forme de crédit-bail concernant ses actifs de transport et de stockage d'hydrogène. Ces financements ressortent à 4,2 M€.

Subventions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a contractualisé 30,2 M€ de subventions. La très grande majorité de ces aides permettront de financer les futurs projets de production d'hydrogène de la Société. Les principales subventions ainsi contractualisées courant 2023 se résument comme suit.

Le projet Hope, qui consiste à développer, construire et exploiter d'ici 2026 la première unité de production de 10 MW en mer du Nord, au large de la Belgique, bénéficie de deux soutiens. D'une part, la Commission européenne a accordé à Lhyfe, dans le cadre du partenariat européen pour l'hydrogène propre "Clean Hydrogen Partnership" une subvention d'un montant de 9,8 M€, parmi les 20 M€ accordés à l'ensemble des membres du consortium dédié à ce projet. D'autre part, l'Etat Belge a octroyé une subvention complémentaire au titre de ce projet pour un montant pouvant aller jusqu'à 13 M€. Sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, Lhyfe a encaissé 3,4 M€ au titre de ces financements.

La Société a également obtenu une subvention de 4,4 M€ auprès de la Commission européenne qui viendra financer un futur site de production d'hydrogène en Italie, nommé TH2lcino, d'une capacité de 5 MW. Lhyfe a ici encaissé 1,3 M€ sur l'exercice.

Par ailleurs, la Société a contractualisé avec l'ADEME une convention de financement pour la construction du futur site de production d'hydrogène Hy'Touraine, situé à Sorigny, en France. Le montant total de la subvention attribuée à Lhyfe à ce titre ressort à 1,6 M€.

La Société a également signé deux contrats de subventions avec la Commission européenne pour un montant total de 2,4 M€. Le premier financement, d'un montant 0,2 M€, viendra compléter le précédent financement dédié à la construction du site de production d'hydrogène Hy'Touraine. Le deuxième financement, d'un montant de 2,1 M€, vise à financer la construction d'un site de production d'hydrogène au Cheylas, en Isère.

Note 1.2. Développement de l'activité

En 2023, la Société a signé ses premiers contrats liés à l'ingénierie, l'approvisionnement des équipements et la construction des sites de production d'hydrogène avec ses

filiales sociétés de projets. Ainsi, Lhyfe a reconnu dans ses comptes clos au 31 décembre 2023 du chiffre d'affaires lié aux avancements de ces contrats.

Note 1.3. Déploiement des unités de production d'hydrogène renouvelable

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Lhyfe a continué à fortement investir dans la construction et le développement de ses futurs sites de production d'hydrogène onshore. Ce fort investissement s'est traduit par des travaux en cours à hauteur de 23 M€, essentiellement dédiés aux achats d'équipements de production. Par ailleurs, la Société a également dédié près de 5,3 M€ de ses ressources internes et

externes au développement de ses sites. La Société a également fait l'acquisition de deux terrains dédiés à de futurs sites de production d'hydrogène de grande ampleur. Le coût total de ces actifs reconnu dans les comptes annuels ressort à 6,9 M€ après prise en compte des frais de dépollution et démantèlement liés à leur remise en état.

Note 1.4. Prise de participation

En mars 2023, Lhyfe a pris une participation à hauteur de 49% dans la société Flexens, développeur de projets d'hydrogène vert et renouvelable et de projets dits « Power-to-X » situés

en Finlande. Cet investissement traduit la volonté de la Société de se développer dans ce pays misant sur l'hydrogène vert et renouvelable.

Note 1.5. Recherche et développement

Au titre de ses activités de recherche et développement, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 1 271 K€.

Les projets de recherche et développement engagés en années précédentes ont été poursuivis sur l'exercice 2023.

Production d'hydrogène en mer

Après avoir effectué des tests à quai courant 2022, Lhyfe a remorqué au large la plateforme de production d'hydrogène en mer, Sealhyfe, en mai 2023. La Société a ainsi pu mener des études de comparaison des premiers résultats observés à quai, puis des tests complémentaires spécifiques à l'offshore. Au terme de cette période d'expérimentation, la Société a décidé de ramener la plateforme à quai en novembre 2023 pour approfondir l'analyse des données, dont les principaux

enseignements ont été tirés fin 2023, finalisant ainsi ce projet sur l'exercice écoulé. La Société a consacré une part importante de ses ressources internes et externes en 2023 pour un montant global de 3,9 M€ (incluant une part en amortissement à hauteur de 1,7 M€). Ce projet a été en partie financé par des subventions, avances et par le Crédit Impôt Recherche.

Intelligence artificielle et software

Les programmes de recherche et développement liés à l'intelligence artificielle et de façon plus générale, aux logiciels créés par Lhyfe ont continué à être menés au cours de l'exercice 2023. La Société a ainsi dédié un peu plus de 1 M€ de ses ressources internes et externes à ces projets, dont le développement d'applications.

Note 1.6. Création de sociétés de projets

La Société continue de développer ses activités en Europe, avec la création de nombreuses entités sur l'exercice 2023 majoritairement dédiées à la production d'hydrogène renouvelable à terre :

- Lhyfe Finland, créée en janvier 2023, destinée à développer l'activité de Lhyfe dans ce pays ;
- Lhyfe Production 6 à 10, créées en octobre 2023 afin de porter ses futurs projets en France ;

- Lhyfe Le Havre, créée le 19 septembre 2023, afin de porter un premier projet de grande ampleur en France ;
- Lhyfe Ingrandes et Ingrandes PS, sociétés créées respectivement les 4 et 8 décembre 2023 et destinées à porter un second projet de grande ampleur en France ;
- Aspen Wasserstoff GmbH, créée en avril 2023 afin de porter un futur projet en Allemagne ;
- Lhyfe Delfzijl BV, créée en juillet 2023, destinée à porter un projet dans cette localité aux Pays-Bas.

Note 1.7. Croissance des effectifs

L'accélération du nombre de projets à développer a été soutenue par une hausse des effectifs à 146 équivalent temps

plein (ETP) en 2023, contre 83 ETP lors de l'exercice précédent.

Note 1.8. Impact de la crise en Ukraine

Concernant la situation actuelle liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, au-delà des conséquences macroéconomiques, la Société estime à ce jour ne pas subir d'impact dans la mesure où elle ne réalise aucune vente, ni ne s'approvisionne dans l'un

ou l'autre de ces pays, ni dans des zones directement impactées par ce conflit, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

Note 2 Evènements postérieurs à la clôture

Le 18 mars 2024, le Groupe a reçu la confirmation du soutien financier de l'État français, via une subvention pouvant aller jusqu'à 149 M€, pour la construction d'une usine de production d'hydrogène vert d'une capacité d'électrolyse installée de 100 MW près du Havre. Ce projet a été validé par la Commission européenne dans le cadre de la troisième vague de PIEC

(Projets Importants d'Intérêt Européen Commun) sur l'hydrogène. Avec ce projet, le Groupe entend produire jusqu'à 34 tonnes d'hydrogène vert/jour à proximité du Grand Canal du Havre. Le site de production de Lhyfe, qui serait localisé sur une emprise foncière de 2,8 hectares à Gonfreville-l'Orcher, devrait voir le jour dès 2028.

Note 3 Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code de commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total du bilan avant répartition est de 207 M€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -21 M€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, du plan comptable général (PCG) et du règlement ANC n°2020-11 à jour des différents

règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 3.1. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Note 3.2. Immobilisations incorporelles - Frais de développement liés aux technologies

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses liées au développement des technologies réalisées en interne par la Société sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- b) Intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- c) Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,

- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- f) Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets). L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé de manière à répartir intégralement le coût de l'immobilisation incorporelle, selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée (3 ans), à compter de l'instant où l'actif est utilisable et est comptabilisé en « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

La Société procède à l'évaluation de la recouvrabilité des actifs incorporels dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les actifs incorporels non amortis (principalement projets non encore prêts à être mis en service), un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur.

Note 3.3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition. Elles comprennent essentiellement les logiciels et droits d'utilisations de licences ainsi que les frais de recherche et développement onshore activés sur les sites de mobilité. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Note 3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisées comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Note 3.5. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Frais de recherche et développement : 3 ans,
- Concessions, brevets, licences : 3 ans,
- Installations techniques et industrielles : 2 à 20 ans,
- Agencements et aménagements des constructions : 2 à 9 ans,
- Matériel de transport : 4 à 5 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans,
- Mobilier de bureau : 10 ans.

Note 3.6. Immobilisations financières

Titres de participation

Le poste « titres de participation » enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la Société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des titres de participation est leur coût d'acquisition ou d'apport à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société.

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la Société, déterminée notamment en fonction de critères fondés sur la rentabilité, les perspectives de développement et le patrimoine détenu.

Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour la différence.

Actions propres et contrat de liquidité

Les opérations relatives au contrat de liquidité que la Société a conclu avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en

conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005, à savoir :

- Les actions propres détenues sont comptabilisées au compte 277 « Actions propres ». Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « premier entré - premier sorti » est appliquée.
- Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont inscrites au compte 276 « Autres créances immobilisées ».

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable

Note 3.7. Stock et en-cours de production

Les dépenses liées au développement des futurs sites de production d'hydrogène renouvelable font l'objet d'un suivi et sont destinées à être revendues dans le cadre de contrats futurs. Les coûts de développement directs, externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets) sont constitutifs de travaux en cours à partir du moment où le succès des projets correspondant est probable. La Société considère le plus souvent que les critères sont remplis au moment où un projet rentre dans la

phase Tender Ready au sein du portefeuille de projets. Ces critères diffèrent selon qu'il s'agit d'un projet :

- en lien avec une application industrielle : demande de la part du client potentiel de la remise d'une offre « engageante » ou bien la remise de celle-ci est nécessaire pour le processus d'obtention de subventions,
- dédié à une application mobilité : décision stratégique d'investissement après analyses de la demande sur une zone géographique, de la capacité à servir la demande et des subventions possibles.

Tous les projets font l'objet d'une revue à chaque arrêté. Du fait de l'absence d'indice de perte de valeur, les en-cours ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation à la clôture.

Note 3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note 3.9. Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective *prorata temporis* (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la Société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),

- Données spécifiques à la Société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- Taux d'actualisation retenu à 3,62%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Au 31 décembre 2023 et conformément aux recommandations 2003-R01 du CNC et 2013-02 de l'ANC, le montant des engagements est nul.

Note 3.10. Produits constatés d'avance et produits à recevoir

Au 31 décembre 2023, la société Lhyfe a constaté un produit constaté d'avance de 9 929 K€ et un produit à recevoir de 1 623 K€ au titre de l'avancement des dépenses engagées, liés aux différents contrats de subventions signés.

Note 3.11. Subventions

L'exercice 2023 a vu un montant global net versé de subventions de 6 513 K€, hors retenue de garantie prévue selon certains contrats. Les subventions ont été constatées sous forme de produits constatés d'avance ou produit à recevoir en fonction du calendrier d'attribution et des dépenses engagées à la date de clôture.

Note 3.12. Avances remboursables

La Société a bénéficié d'une aide sous forme d'avance en 2023, dans le cadre :

- du projet Sealhyfe : le montant total prévu de l'avance est de 243 K€ et un nouvel acompte a été perçu à hauteur de 134 K€ en 2023 ;
- de l'assurance BPI prospection Allemagne : le solde du contrat a été versé, soit 130 K€ ;
- de l'assurance BPI prospection Canada : un acompte de 50% du contrat a été versé, soit 49 K€.

Note 3.13. Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3.14. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Note 3.15. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la Société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation.

Note 3.16. Charges à répartir

Frais d'émission d'emprunts

La Société a opté pour l'étalement de ses frais d'émission d'emprunt.

Le montant total des frais étalés est de 877,3 K€ répartis ainsi de manière linéaire sur les durées des emprunts concernés :

- 34,8 K€ sur 7 ans ;
- 15,1 K€ sur 7 ans ;

- 34,4 K€ sur 7 ans ;
- 10 K€ sur 15 ans ;
- 783 K€ sur 5 ans.

Le montant de la dotation aux amortissements comptabilisée en charges est de 18,7 K€ au 31 décembre 2023.

Le montant net restant à étaler est de 848 K€ comptabilisé en compte 481600 - Frais d'émission d'emprunts.

Note 3.17. Reconnaissance du chiffre d'affaires - Opérations à long terme

Lhyfe a contracté avec certaines de ses filiales sociétés de projets des contrats destinés à assurer les approvisionnements d'équipements, l'ingénierie et la construction pour les besoins de leurs futurs sites de production. La durée d'exécution de ces contrats s'étale sur plusieurs exercices. A ce titre, il est reconnu dans les comptes sociaux de Lhyfe du chiffre d'affaires lié à ces contrats.

Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art.

622-3 du PCG). Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les travaux ou services exécutés et acceptés.

Pour cela, Lhyfe établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

Note 3.18. Effectif moyen

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	146	83
Agents de maîtrise	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
Apprentis sous contrat	-	-
TOTAL	146	83

Note 3.19. Composition du capital social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice (1)	47 900 448	0,01	479 004
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice (2)	7 700	0,01	77
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice (3)	-	0,01	-
Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	47 908 148	0,01	479 081

Note 4 Notes relatives à certains postes du bilan

Note 4.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation pour 3 453 K€, de créances bloquées liées à ces participations pour 8 406 K€, de dépôts et cautionnements et créances immobilisées diverses pour 629 K€ et d'un contrat de liquidité pour 585 K€. Compte tenu des perspectives de développement de la Société et ses filiales, les titres de participation, ainsi que les créances rattachées à ces titres,

n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation à la clôture.

Contrat de liquidité et actions propres

Au 31 décembre 2023, le contrat se répartit ainsi :

- Liquidités : 326 K€
- Actions propres : 259 K€

Variation des actions propres :

Nombre d'actions propres	
Détenues au 01/01/2023	33 739
Acquises au cours de la période	222 512
Vendues au cours de la période	203 533
Détenues au 31/12/2023	52 718

Les actions propres ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation à la clôture :

Nom de l'intermédiaire	Nombre de titres	Prix de revient	Valorisation historique	Cours moyen 12/2023	Valorisation à la clôture	PV latente
ODDO BHF SCA	52 718	4,91 €	258 814	4,97 €	261 829	3 015

Note 4.2. Capital social, réserves et primes

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital de la Société au cours des exercices présentés :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (€)	En milliers d'euros		
			Capital	Primes	Total
Au 31 décembre 2021	193 369*	0,01	2	3 939	3 941
Augmentation de capital - 3 mars 2022	-	0,01	192	-191	-
Division valeur nominale - 3 mars 2022	19 143 531	0,01	-	-	-
Conversion OC - 24 mai 2022	15 039 401	0,01	150	47 651	47 801
Augmentations de capital liées à l'introduction en bourse	13 524 147	-	135	112 423	112 558
Augmentation de capital - 24 mai 2022	12 571 429	0,01	126	109 874	110 000
Augmentation de capital - 17 juin 2022	952 718	0,01	10	8 327	8 336
Imputation des frais d'augmentation de capital	-	-	-	-5 778	-5 778
Au 31 décembre 2022	47 900 448	0,01	479	163 821	164 300
Augmentation de capital - 17 mai 2023	7 700	0,01	-	3	3
Au 31 décembre 2023	47 908 148	0,01	479	163 824	164 303

* Avant division par 100 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 3 mars 2022.

Note 4.3. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) accordés aux salariés et à un dirigeant et Bons de Souscription d'Actions (BSA) accordé à un consultant

Description des plans

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mai 2023 à mettre en œuvre les plans de BSPCE et SO suivants :

- 3 juillet 2023 : émission de 82 000 BSPCE 2023 1ère Tranche donnant chacun droit de souscrire à 1 action ordinaire de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2023. Leur période d'exercice est d'une durée de 9 ans. Ceux-ci ont été attribués à des salariés ;
- 3 juillet 2023 : émission de 123 000 BSPCE 2023 2ème Tranche donnant chacun droit de souscrire à 1 action ordinaire de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2023. Leur période d'exercice est d'une durée de 9 ans. Ceux-ci ont été attribués à des salariés ;

- 3 juillet 2023 : émission de 11 200 SO 2023 1ère Tranche donnant chacun droit de souscrire à 1 action ordinaire de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2023. Leur période d'exercice est d'une durée de 9 ans. Ceux-ci ont été attribués à des salariés ;
- 3 juillet 2023 : émission de 16 800 SO 2023 2ème Tranche donnant chacun droit de souscrire à 1 action ordinaire de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2023. Leur période d'exercice est d'une durée de 9 ans. Ceux-ci ont été attribués à des salariés.

Suivi du nombre de BSPCE, SO et BSA en circulation

Le tableau ci-après synthétise le nombre de BSPCE, SO et BSA en circulation et leurs mouvements au cours de la période.

En nombre	BSPCE Salariés	BSPCE Premium	BSA Consultants	BSPCE 2023 1ère tranche	BSPCE 2023 2ème tranche	SO 2023 1ère tranche	SO 2023 2ème tranche	Total
Au 31 décembre 2022	8 500	6 800	1 700					17 000
Attribués au cours de la période	-	-	-	82 000	123 000	11 200	16 800	233 000
Exercés au cours de la période	-77	-	-	-	-	-	-	-77
Devenus caducs	-78	-	-	-	-	-	-	-78
Au 31 décembre 2023	8 345	6 800	1 700	82 000	123 000	11 200	16 800	249 845

Le tableau suivant récapitule les plans autorisés en cours d'acquisition au 31 décembre 2023 :

	BSPCE Salariés 2021	BSPCE Premium 2021	BSA	BSPCE 2023 1ère tranche	BSPCE 2023 2ème tranche	SO 2023 1ère tranche	SO 2023 2ème tranche
Date d'autorisation par l'AG	16/10/2019	16/10/2019	16/10/2019	23/05/2023	23/05/2023	23/05/2023	23/05/2023
Date d'attribution	12/04/2021	12/04/2021	08/04/2021	03/07/2023	03/07/2023	03/07/2023	03/07/2023
Nombre d'instruments attribués	8 500 ⁽¹⁾	6 800 ⁽¹⁾	1 700 ⁽¹⁾	82 000	123 000	11 200	16 800
Période d'acquisition	4 ans	3,7 ans	4 ans	3 ans	4 ans	3 ans	4 ans
Conditions d'acquisition	Présence	Performance	Présence	Performance	Performance	Performance	Performance
Période d'exercice	10 ans	10 ans	10 ans	9 ans	9 ans	9 ans	9 ans

(1) A la suite de la division de la valeur nominale par 100 et création de 100 actions nouvelles pour une action ancienne intervenue le 11 mars 2022, chaque BSA et BSPCE donne le droit de souscrire à 100 actions pour un prix global de 42,84 euros

Note 4.4. Plans d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mai 2023 à mettre en œuvre des plans d'AGA suivants :

- 3 juillet 2023 : émission de 83 720 AGA 2023 soumises à des conditions de performance non marché à fin 2024 et donnant droit de souscrire à des actions ordinaires de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2023. Leur période d'exercice est d'une durée de 9 ans. Celles-ci ont été attribués aux salariés de la Société ;

- 3 juillet 2023 : émission de 125 580 AGA 2023 soumises à des conditions de performance non marché à fin 2026 et donnant droit de souscrire à des actions ordinaires de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2023. Leur période d'exercice est d'une durée de 9 ans. Celles-ci ont été attribués aux salariés de la Société.

Suivi du nombre d'actions gratuites en circulation

Le tableau ci-après synthétise le nombre d'AGA en circulation et leurs mouvements au cours de la période.

En nombre	AGA 2022 MG	AGA 2022 CADRES - DGD	AGA 2022 CADRES	AGA 2022 NE1	AGA 2022 PC	AGA 2023 1ère tranche	AGA 2023 2ème tranche	Total
Au 31 décembre 2022	954 500	25 000	62 500	85 000	33 000	-	-	1 160 000
Attribués au cours de la période	-	-	-	-	-	83 720	125 580	209 300
Devenus caducs	-	-	-12 500	-	-12 400	-5 240	-7 860	-38 000
Au 31 décembre 2023	954 500	25 000	50 000	85 000	20 600	78 480	117 720	1 331 300

Le tableau suivant récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites autorisés au 31 décembre 2023 :

Caractéristiques des plans	AGA 2022 MG	AGA 2022 CADRES - DGD	AGA 2022 CADRES	AGA 2022 NE1	AGA 2022 PC	AGA 2023 1ère tranche	AGA 2023 2ème tranche
Date d'attribution	20/09/2022	20/09/2022	20/09/2022	20/09/2022	20/09/2022	03/07/2023	03/07/2023
Date d'acquisition	31/12/2027	31/12/2025	19/09/2025	19/09/2027	19/09/2026	03/07/2026	03/07/2027
Nombre d'actions attribuées	954 500	25 000	62 500	85 000	33 000	78 920	118 380
Période d'acquisition	5 ans	3 ans	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans	4 ans
Condition de présence	31/12/2026	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2026	31/12/2025	03/07/2026	03/07/2027

Note 4.5. Avances conditionnées

La Société bénéficie de plusieurs aides sous forme d'avances.

Les avances conditionnées s'élèvent à 1 008 K€ au 31 décembre 2023, versus 749 K€ au 31 décembre 2022.

Les avances comptabilisées au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Deep Tech :

- Avance accordée par Bpifrance Financement le 11 mai 2020 finançant les projets de recherche et développement liés à la conception d'un site standard de production d'hydrogène à terre, à des études préliminaires liées à la production d'hydrogène en mer et aux travaux liés à l'intelligence artificielle ;
- L'assiette subventionnée est de 5 528 K€, la BPI en finance 22,5% par subvention et 22,5% par avance remboursable, soit 1 244 K€. Au 31 décembre 2020, la Société a perçu une première tranche, soit 622 K€. Aucun montant supplémentaire n'a été encaissé au 31 décembre 2023. Les autres tranches d'avances sont à obtenir sur présentation de rapports sur l'état d'avancement des travaux en 2024 ;
- Cette avance sera remboursée à la BPI par paiement trimestriel sur 4 ans à compter du 31 mars 2024, suite à l'avenant signé en 2023.

Assurance prospection internationale - Allemagne :

- Avance accordée par Bpifrance Assurance Export le 11 août 2020 visant à garantir la Société contre l'échec total ou partiel de sa démarche de prospection en Allemagne sur la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023 ;
- Le budget garanti est de 400 K€. Bpifrance finance 65% de ce projet par avance conditionnée, soit 260 K€. Au 31

décembre 2020, la Société a perçu 50% de cette avance, soit 130 K€. Le solde du contrat, soit 130 K€, a été encaissé au 31 décembre 2023 ;

- Cette avance sera remboursée à la BPI par paiements trimestriels durant 3 ans à compter du 1er octobre 2024 dans l'hypothèse du succès commercial dans le pays concerné.

Assurance prospection internationale - Canada :

- Avance accordée par Bpifrance Assurance Export le 24 mai 2023 visant à garantir la Société contre l'échec total ou partiel de sa démarche de prospection au Canada sur la période du 1er mars 2023 au 28 février 2026 ;
- Le budget garanti est de 150 K€. Bpifrance finance 65% de ce projet par avance conditionnée, soit 97,5 K€. Au 31 décembre 2023, la Société a perçu 50% de cette avance, soit 49 K€.
- Cette avance sera remboursée à la BPI par paiements trimestriels durant 4 ans à compter du 1er mars 2028, dans l'hypothèse du succès commercial dans le pays concerné.

Financement du projet Sealhyfe par l'ADEME :

- Avance accordée par l'ADEME en août 2022 pour un montant total de 243 K€ dans le cadre du financement du projet Sealhyfe, site pilote de production d'hydrogène renouvelable en mer ;
- La Société a reçu 170 K€ à fin 2023 ;
- Cette avance sera remboursée à l'ADEME par deux paiements annuels dont le premier aura lieu 6 mois après la clôture de l'exercice social au cours duquel aura lieu la Phase d'Investissement

Note 5 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Note 5.1. Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 155 K€ hors taxes au titre du contrôle légal des comptes et des

conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission du contrôle des comptes.

Note 5.2. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation restent stables au cours de l'exercice 2023 sous l'effet de l'avancement des contrats de subventions et de l'accélération des dépenses de recherche qu'elles financent. Les subventions constatées en 2023 se rapportent majoritairement :

- aux subventions reçues de la Région Pays de la Loire relatives aux projets Sealhyfe et SEM-Rev, pour 281 K€ ;
- aux subventions reçues de l'ADEME pour le projet SEM-Rev pour 358 K€.

Les principales subventions, qui peuvent être traitées par le biais de subventions d'exploitation ou de subventions d'investissements et reçues par la Société sont les suivantes :

- **Aide au développement Deeptech** : la subvention a été accordée par Bpifrance Financement le 11 mai 2020 afin de financer les projets de recherche et développement liés à la conception de sites standards de production d'hydrogène à terre, aux travaux liés à l'intelligence artificielle et des études préliminaires liées à la production d'hydrogène en mer. Elle s'élève à 1 244 K€ (soit 22,5% de l'assiette des dépenses éligibles), 50% avaient été reçus au de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Aucun encaissement complémentaire n'est intervenu depuis.
- **Subvention « GreenHyScale »** : cette subvention d'un montant total de 11 852 K€ accordée par la Commission européenne concerne un projet mené par un consortium européen « GreenLab » dont la Société est le seul partenaire français relatif au développement d'un site de production d'hydrogène vert intégrant un électrolyseur de nouvelle génération d'une capacité de 100 MW. Au 31 décembre 2021, la Société avait reçu un acompte de 4 148 K€ et a encaissé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 un montant complémentaire à hauteur de 374 K€.
- **Convention de financement - Sealhyfe** : en complément du financement préalablement accordé par la Région Pays de la Loire concernant le projet Sealhyfe, l'ADEME a accordé au Groupe un financement sous forme de subvention à hauteur de 729 K€. Cette aide vise à financer le site pilote de production d'hydrogène en mer. La Société a encaissé 109 K€ au titre de cette aide en 2022, puis 401 K€ en 2023.
- **Convention de financement Clean Hydrogen Partnership - Hope** : cette subvention d'un montant total de 9 820 K€

accordée par la Commission européenne concerne un projet relatif au développement et à la construction d'un site de production d'hydrogène vert en mer au large d'Oostende, en Belgique, d'une capacité de 10 MW. Au 31 décembre 2023, la Société a encaissé un acompte de 3 437 K€ au titre de cette subvention.

- **Convention de financement - Hope - Etat Belge** : la Société a également contractualisé une subvention avec l'Etat Belge concernant le projet Hope pour un montant pouvant aller jusqu'à 13 053 K€. Le premier versement lié à cette subvention est attendu sur le premier semestre 2024.
- **Convention de financement Clean Hydrogen Partnership - TH2nicio** : cette subvention d'un montant de 4 400 K€ a été contractualisée avec la Commission européenne. Cette aide est destinée à financer la construction d'un site de production d'hydrogène onshore à Milan, en Italie. La Société a encaissé un pré-financement à hauteur de 1 282 K€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- **Convention de financement Ecosystème H2 - Hy'Touraine** : la Société a contractualisé début 2023 avec l'ADEME une subvention d'un montant total de 1 560 K€, destinée à financer la construction d'un site de production d'hydrogène à Sorigny, en Touraine.
- **Convention de financement Clean Hydrogen Partnership - AdvancedH2Valley** : ce contrat de subvention a été signé fin 2023 avec la Commission européenne pour un montant total de 234 K€. Ces fonds sont destinés à financer des coûts de coordination portés par Lhyfe dans le cadre de la construction du site Hy'Touraine, près de Sorigny, et la montée en puissance du site de Bouin. A fin 2023, la Société a encaissé 187 K€ au titre de cette aide.
- **Convention de financement CINEA - GreenH2forAll** : cette aide sous forme de subvention a été contractualisée fin 2023 avec la Commission européenne pour un montant total de 2 138 K€. Ces fonds sont destinés à financer la construction du site du Cheylas, en Isère, destiné à fournir l'hydrogène au client Himpulsion suite au contrat signé en 2023.

La Société a comptabilisé en produits à recevoir les montants de subvention pour lesquels elle estime remplir les conditions d'obtention et d'appel.

Note 5.3. Crédit impôt recherche

Dans le cadre de son activité de recherche, la Société a engagé des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche et

qui fait l'objet d'une demande auprès de l'administration fiscale pour un montant de 1 271 K€ comptabilisé à la clôture.

Note 6 Autres informations

Note 6.1. Comptes consolidés

En application de l'article L. 233-1 6 du Code de commerce la Société établit des comptes consolidés, en incluant les comptes de ses filiales suivant la méthode de l'intégration globale, à l'exception des filiales Botnia Hydrogen, Ingrandes PS et Flexens qui suivent la méthode de la mise en équivalence.

Ces comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS.

Une copie des états financiers consolidés peut être obtenue au siège social de la société Lhyfe.

Note 6.2. Rémunération des organes de direction

Les principaux dirigeants sont les salariés membres du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général et les deux directeurs généraux délégués.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération fixe	741	529
Rémunération variable	248	340
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Avantages en nature	-	-
Rémunération des dirigeants	989	869

Note 6.3. Liste des transactions effectuées avec des parties liées

Aucune information n'est à fournir car les transactions entre parties liées visées à l'article R. 123-198 du Code de commerce ont été conclues à des conditions normales de marché ou effectuées avec des sociétés détenues en totalité directement ou indirectement.

Note 7 Engagements financiers

Note 7.1. Engagements donnés

Garanties à première demande accordées

Lhyfe a accordé :

- une garantie à première demande (GAPD) au profit du bailleur des locaux situés Mail Pablo Picasso à Nantes pour un montant de 388 K€ ;
- une GAPD au profit du bailleur des locaux situés au Carrousel à Nantes pour un montant de 1 583 K€ ;
- une GAPD au profit de fournisseurs d'énergie dans le cadre des PPA contractualisés en 2023 pour un montant de 3 325 K€ ;
- deux garanties de paiement au profit de sous-traitants au titre de travaux de Génie Civil pour un montant total de 2 106 K€ ;

Nantissements

Les nantissements ont été octroyés par la Société au bénéfice des organismes prêteurs :

- Le Prêt accordé par Crédit Agricole Atlantique Vendée de 1 000 K€ en date du 28 avril 2021 est garanti par un nantissement du fonds de commerce de Lhyfe. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 680 K€.
- La GAPD accordée par Banque Populaire Grand Ouest de 1 587 K€ en date du 9 janvier 2023 est garantie par un nantissement d'un dépôt à terme de 875 K€.

Convenants

- Le contrat de crédit syndiqué conclu fin 2023 comporte des clauses de défaut (« covenants »). Ces covenants concernent des tests sur les liquidités passées et à venir, le ratio de fonds d'endettement ramené aux fonds propres ainsi que des capacités installées en MW. Au 31 décembre 2023, ces covenants sont respectés.

Note 7.2. Engagements reçus

Lhyfe s'est vu octroyer :

- une garantie maison-mère de la part d'un fournisseur d'équipements à hauteur de 11,8M€ ;
- une GAPD de la part d'un fournisseur d'énergie dans le cadre de la contractualisation des PPA pour un montant de 2 000 K€ ;
- des GAPD de la part de fournisseurs d'équipements pour un montant de 939 K€ ;
- des garanties d'acompte de la part de fournisseurs d'équipements pour un montant de 774 K€ ;
- des cautions de retenue de garantie de la part de sous-traitants pour un montant de 596 K€ ;
- des garanties de bonne fin de la part de sous-traitants pour un montant de 187 K€.

Note 7.3. Crédits-baux

Engagements de crédit-bail	Redevances payées de l'exercice cumulées	Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
		jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Inst. tech., matériel et outillage	367	710	2 842	1 054	42
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-

Note 8 Liste des filiales et participations

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. Brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. Encaiss.	Val. Nette titres	Cautions	Résultat
Lhyfe Bouin SAS 2 port du Bec 85230 Bouin – France RCS La Roche-sur-Yon 878 118 272	1 000 ----- -685 553	100 -----	1 000 ----- 1 000	5 465 135 -----	1 059 591 ----- -642 623
Lhyfe Germany GmbH Allensteinerstraße 20 77694 Kehl – Allemagne HRB 722296	25 000 ----- -2 175 448	100 -----	25 000 ----- 25 000	5 042 959 -----	527 311 ----- -2 985 775
Lhyfe Sombrero SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 901 156 257	51 000 ----- 47 643	100 -----	51 000 ----- 51 000	2 608 -----	 ----- -1 006
Territoires x Lhyfe SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 901 153 098	51 000 ----- 47 643	100 -----	51 000 ----- 51 000	2 608 -----	 ----- -1 006
Lhyfe Denmark ApS Store Kongensgade 68 1264 København K – Danemark CVR 42675016	5 367 ----- -163 263	100 -----	5 396 ----- 5 396	438 524 -----	108 763 ----- -311 327
Lhyfe Lakrids ApS Store Kongensgade 68 1264 København K – Danemark CVR 42675024	5 367 ----- 2 718	100 -----	5 396 ----- 5 396	0 -----	 ----- -9 859
Lhyfe Sweden AB Box 3294 103 65 Stockholm – Suède 559334-3857	2 253 ----- -615 206	100 -----	2 466 ----- 2 466	2 046 764 -----	71 520 ----- -1 455 085
Lhyfe Netherlands B.V. 15e verdieping 1077XV Amsterdam - Pays-Bas RSIN 863101185	1 000 ----- -179 951	100 -----	1 000 ----- 1 000	580 757 -----	127 287 ----- -169 119
Lhyfe Bessières SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 913 268 504	1 000 ----- -341 929	80 -----	800 ----- 800	5 907 384 -----	 ----- -342 929
Hydrogène Lhyfe Canada Inc. 3900-1 Place Ville-Marie Montréal (Québec) H3B4M7 – Canada 1177977304	7 ----- 7	100 -----	7 ----- 7	 -----	 -----
Lhyfe Skive ApS Store Kongensgade 681 264 København K – Danemark CVR 43716980	5 367 ----- 5 367	100 -----	5 401 ----- 5 401	 -----	 -----
Lhyfe Buléon SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 910 335 850	1 000 ----- -21 326	100 -----	1 000 ----- 1 000	19 328 -----	 ----- -22 326
Lhyfe Production 1 SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 920 612 777	1 000 ----- -33 817	100 -----	1 000 ----- 1 000	60 000 -----	 ----- -34 817

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. Brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. Encaiss.	Val. Nette titres	Cautions	Résultat
Lhyfe Croixrault SAS - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 920 612 751	1000	100	1 000	250 000	
	-----	-----	-----	-----	-----
	-1280		1 000		-2208
Lhyfe Production 2 SAS - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 166	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
	532		1 000		-468
Lhyfe Production 3 SAS - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 182	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
	532		1 000		-468
Lhyfe Production 4 SAS - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 208	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
	532		1 000		-468
Lhyfe Production 5 SAS - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 232	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
	532		1 000		-468
Lhyfe Niedersachsen GmbH - Stau 123 26122 Oldenburg – Allemagne HRB 218723	25 000	100	25 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
	21 093		25 000		-69 402
Lhyfe Schwäbisch Gmünd GmbH - Robert- von-Ostertag-Straße 4 73525 Schwäbisch Gmünd – Allemagne HRB 745476	12 500	100	12 500	314 038	114 971
	-----	-----	-----	-----	-----
	20 949		12 500		-71 720
Lhyfe Hidrógeno, S.L - 4 c.o. Audalia Nexia 28036-Madrid – Espagne B09785304	3 000	100	3 000	1 135 162	
	-----	-----	-----	-----	-----
	-258 912		3 000		-899 409
Lhyfe Trelleborg - AB Box 3294 103 65 Stockholm – Suède 559399-7488	2 248	100	2 273	22	
	-----	-----	-----	-----	-----
	2 248		2 273		
Lhyfe UK Ltd. 3 More London Riverside London SE1 2AQ - Royaume-Uni 14083786	1	100	1	1 531 029	
	-----	-----	-----	-----	-----
	-276 326		1		-1 203 040
Lhyfe Production 6 SAS (1ère clôture 2024) - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 232	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
			1 000		
Lhyfe Production 7 SAS (1ère clôture 2024) - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 232	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
			1 000		
Lhyfe Production 8 SAS (1ère clôture 2024) - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 232	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
			1 000		
Lhyfe Production 9 SAS (1ère clôture 2024) - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 232	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
			1 000		
	1 000	100	1 000		

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. Brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. Encaiss.	Val. Nette titres	Cautions	Résultat
Lhyfe Production 10 SAS (1ère clôture 2024) - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes - France RCS Nantes 921 668 232	-----	-----	-----	-----	-----
			1 000		
Lhyfe Ingrandes SAS (1ère clôture 2024) - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes - France RCS Nantes 921 668 232	1000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
			1 000		
Lhyfe Le Havre SAS (1ère clôture 2023) - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes - France RCS Nantes 921 668 232	1000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
			1 000		
	12500	100	12500		
Aspen Wasserstoff GmbH (1ère clôture 2024)	-----	-----	-----	-----	-----
			12500		
	12500	100	12500		
	-----	-----	-----	-----	-----
Hydrogen Bay GmbH (1ère clôture 2024)			12500		
	12500	100	12500		
	-----	-----	-----	-----	-----
Duisburg Hydrogen GmbH (1ère clôture 2024)			12500		
	1000	100	1 000	375	
	-----	-----	-----	-----	-----
Lhyfe Delfzijl BV (1ère clôture 2024)			1 000		
	1000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
Lhyfe Finland Oy (1ère clôture 2024)			1 000		

Participation	Capital	Q.P. détenue	Val. Brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. Encaiss.	Val. Nette titres	Cautions	Résultat
Botnia Hydrogen AB Fredsgården 11 LGH 1502 Stockholms län - Suède 559303-0454	77 956	39,2	1 059 929		
	-----	-----	-----	-----	-----
	2258114		1 059 929		-59 613
	30000	49,0	2150197		-848 606
	-----	-----	-----	-----	-----
Flexens	-3 087 585		2150197		-1 567 305
Ingrandes PS SAS (1ère clôture 2023) 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes - France RCS Nantes 921 668 232	500	50	500		
	-----	-----	-----	-----	-----
			500		

Note 9 Etat des immobilisations

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	768	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 592	-	1 212
TOTAL	4 360	-	1 212
Immobilisations corporelles			
Terrains	-	-	6 920
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages ind.	2 192	-	4 374
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	375	-	190
Mat. de transport	78	-	-
Mat. de bureau et info., mobilier	579	-	293
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	6 999	-	4 222
Avances et acomptes	-	-	-
TOTAL	10 222	-	15 999
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	2 808	-	9 052
Autres titres immobilisés	296	-	1 181
Prêts et autres immobilisations financières	384	-	2 096
TOTAL	3 488	-	12 328
TOTAL GENERAL	18 070	-	29 539

	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
	Virement	Cession	
Frais d'établissement et de développement	-	-	768
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 947	111	2 746
TOTAL	1 947	111	3 514
Terrains	-	-	6 920
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Inst. gales., agencts. et aménagt. const	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages ind.	-	6 046	520
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	-	-	565
Mat. de transport	-	-	78
Mat. de bureau et info., mobilier	-	-	872
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	5 293	-	5 927
Avances et acomptes	-	-	-
TOTAL	5 293	6 046	14 881
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	-	-	11 860
Autres titres immobilisés	1 218	-	259
Prêts et autres immobilisations financières	1 503	21	956
TOTAL	2 721	21	13 074
TOTAL GENERAL	9 962	6 178	31 469

Note 10 Etat des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'étab. et développement	1	256	-	257
Autres postes d'immo. incorp.	32	32	-	64
TOTAL	33	288	- 0	321
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	-	-	-	-
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	133	1 761	1 864	31
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	58	187	-	245
Matériel de transport	36	19	-	55
Mat. de bureau et informatique, mobilier	110	192	-	302
Emballages récup. et divers	-	-	-	-
TOTAL	337	2 159	1 864	632
TOTAL GENERAL	369	2 447	1 864	953

Note 11 Charges à répartir

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	61	805	19	848
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-

Note 12 Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	8 406	-	8 406
Prêts ^{(1) (2)}	-	-	-
Autres immobilisations financières	956	-	956
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	15 566	15 566	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	2	2	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 271	1 271	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 918	1 918	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Divers	44	44	-
Groupe et associés ⁽²⁾	15 403	15 403	-
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op.de pension de titres)	3 498	2 138	1 360
Charges constatées d'avance	891	891	-
TOTAL	47 955	37 233	10 722

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Note 13 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances	
			A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾	12 216	2 132	5 455	4 629
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit ⁽¹⁾	-	-	-	-
○ à 1 an max. à l'origine	5	5	-	-
○ à plus d'1 an à l'origine	30 827	541	25 567	4 719
Emprunts et dettes financières diverses ^{(1) (2)}	93	-	93	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13 930	13 930	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 659	1 659	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 269	1 269	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	3 415	3 415	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	123	123	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés ⁽²⁾	82	82	-	-
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	7 300	727	6 573	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	9 929	1 587	8 342	-
TOTAL	80 846	25 468	46 030	9 348
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	<i>28 054</i>			
<i>(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	<i>351</i>			

Note 14 Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant en K€
Capitaux propres N-1 après résultat 2022 et avant AGO 2023	141 122
Distributions	-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	141 122
Variations du capital social	0
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport...	3
Variation du report à nouveau	- 17 393
Variation des subventions d'investissement et provisions réglementées	1 316
Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	17 393
Variations en cours d'exercice	1 319
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat 2023	142 441
Résultat de l'exercice	- 20 880
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat 2023 et avant assemblée annuelle 2024	121 561

Note 15 Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles	606	1 188
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	113	21
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 628	1 652
Dettes fiscales et sociales	2 333	1 683
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
TOTAL	8 680	4 543

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	4 861	192
Autres créances	2 088	1 123
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	165	37
TOTAL	7 114	1 351

Note 16 Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Produits d'exploitation	9 929	4 992
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	9 929	4 992

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Charges d'exploitation	891	311
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL	891	311

Note 17 Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augm. des dotations de l'exercice	Dim. reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées	-	-	-	-
Provisions pour reconstitution des gisements	-	-	-	-
Provisions pour investissements	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger avant le 01/01/1992	-	-	-	-
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger après le 01/01/1992	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL				
Risques et charges	-	-	-	-
Provisions pour litiges	44	-	-	44
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marché à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions & obligations	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	53	73	-	125
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	3 100	59	3 041
TOTAL	97	3 173	59	3 211

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augm. des dotations de l'exercice	Dim. reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations titres mis en équivalence	-	-	-	-
Immobilisations titres de participations	-	-	-	-
Immobilisations financières	13	-	13	-
Sur stocks et en cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	13	-	13	-
TOTAL GENERAL	110	3 173	72	3 211
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>	-	73	59	-
<i>Dont dotations et reprises financières</i>	-	-	13	-
<i>Dont dotations et reprises exceptionnelles</i>	-	-	-	-

Note 18 Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Produits de cession d'immobilisations corporelles	-	4 184
Subventions d'invest. Virées au résultat	-	15
Bonis prov. Rachat d'actions propres	-	77
Charges d'exploitation sur exercices antérieurs	284	-
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	4 183	-
Mali prov. Du rachat d'actions propres	227	-
Dotations aux amortissements exceptionnelles	111	-
TOTAL	4 806	4 276

Note 19 Transfert de charges

Transfert de charges	Montant
Refacturations Groupe	174
Refacturations Projet Hope	356
Produits Divers Hors Groupe	12
Prise en charge formations	7
TOTAL	549